

Comité central d'entreprise :

- **Aucune baisse de prestations.**
- **Même niveau de prestations en 2011 qu'en 2010 et notamment quant au nombre de chèques vacances gratuits.**
- **Suppression des dispositions injustes du règlement intérieur (comme par exemple, le refus de rendre la caution quand un voyage est annulé même si le remplacement est assuré).**

Au CCE du 20 janvier 2011, figuraient trois points à l'ordre du jour relatif aux activités sociales et culturelles : la désignation d'un expert, l'examen des comptes et la détermination du budget. Ces trois points ont été traités en dix minutes ! L'expert qui avait rédigé les comptes arrêtés au 30 juin 2010 et au 5 octobre 2010 n'était pas là pour répondre aux questions. En fait le projet de budget a été remis en séance et c'est également en séance que nous avons découvert une volonté de réduire les prestations.

Malgré l'absence de débat, le Président, c'est à dire l'employeur, a fait voter le projet de budget. Les élus CFDT et CGC ont voté pour, les élus des autres syndicats, refusant ce projet, se sont partagés en vote contre pour FO, refus de participer au vote pour l'UNSA et la CGT, abstention pour la CFTC.

Notre syndicat FO a proposé aux organisations syndicales qui n'avaient pas voté en faveur de la baisse des prestations de se réunir en intersyndicale. Les quatre syndicats FO, CGT, CFTC et UNSA se sont réunis le 10 février 2010.

Notre syndicat FO a proposé une lettre et une pétition commune sur des revendications précises :

- **Aucune baisse de prestations.**
- **Même niveau de prestations en 2011 qu'en 2010 et notamment quant au nombre de chèques vacances gratuits.**
- **Suppression des dispositions injustes du règlement intérieur (comme par exemple, le refus de rendre la caution quand un voyage est annulé même si le remplacement est assuré).**

Tous les syndicats présents ont dit leur accord sur ces revendications. La CFTC et l'UNSA pour le courrier et la pétition commune. Malheureusement la CGT nous a écrit qu'elle ne s'associerait pas à une intersyndicale sur cette question. Nous espérons que le CGT reviendra sur cette position parce qu'il faut agir dans l'unité pour le rétablissement des prestations.

Il y aura donc, début mars, après les vacances scolaires, une pétition FO, CFTC et UNSA (et peut-être CGT) sur nos revendications si les prestations ne sont pas rétablies.

Ce jour, 17 février 2011, les syndicats FO, CFTC et UNSA ont écrit au CCE la lettre que nous publions au verso.

CFTC

FO

UNSA

Madame la secrétaire du comité central d'entreprise, Mesdames et Messieurs les membres du comité central d'entreprise,

Les organisations syndicales CFTC, FO et UNSA contestent la décision prise par le CCE de revoir en baisse les prestations et d'aggraver le règlement concernant les activités sociales et culturelles destinées aux salariés des établissements DMSMO et LFAC.

Elles ont été informées que la décision a été prise sans aucun débat au sein du CCE du 20 janvier 2011.

Les syndicats CFTC, FO et UNSA demandent au CCE de revoir sa position et revendiquent dans l'intérêt des salariés :

- **Aucune baisse de prestations.**
- **Même niveau de prestations en 2011 qu'en 2010 et notamment quant au nombre de chèques vacances gratuits.**
- **Suppressions des dispositions injustes du règlement intérieur (comme par exemple, le refus de rendre la caution quand un voyage est annulé même si le remplacement est assuré).**

Déterminés à soutenir ces revendications, nous vous adressons nos salutations syndicalistes.

Le 17 février 2011

Violaine Weinberg
CFTC

Jean-Simon Bitter
FO

Raynald Dutot
UNSA